

UNSA-SDIS33

SYNDICAT PATS & SPP



CONTACT

TÉLÉPHONE
NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

18 allée des vignes
33360
Carignan de Bordeaux

NOUS SUIVRE

SITE WEB



www.unsa-sdis33.fr

FACEBOOK



facebook.com/unsasdis33

TWITTER



twitter.com/unsasdis33

DESTINATAIRE : Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,**OBJET :** forfait mobilités durables**AFFAIRE SUIVIE PAR :** David Mendoza & Christelle Barsoulet

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Le forfait mobilités durables* s'applique aux agents de la fonction publique qui ont recours au covoiturage (en tant que conducteur ou passager) ou utilisent leur vélo (avec ou sans assistance électrique) pour se rendre de leur résidence principale à leur lieu de travail, 100 jours minimum par an.

Le forfait mobilités durables est versé aux personnels de la fonction publique privilégiant l'un ou l'autre de ces modes de transport, dans la limite de 200 € par an et par agent.

Nous souhaiterions vous rencontrer, afin d'étudier la possibilité d'instaurer ce dispositif au sein de notre établissement.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, de recevoir nos salutations les plus respectueuses.

*Réf : décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020

Le Secrétaire Général de l'UNSA-SDIS33
Jacques Noaille